



CHARTRE des Amis de la Gaule

L' APN est une des activités de l' Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique sous tutelle du Ministère de l' Ecologie et du Développement Durable.

L' APN FONCTIONNE TOUTE L'ANNEE , hors VACANCES SCOLAIRES

OBJECTIF

Véhiculer les valeurs de respect, de défense et de protection du milieu aquatique, de sa biodiversité et de son son environnement.

Sensibiliser dès leur plus jeune âge les adhérents, à l'importance et à la fragilité de l'écosystème aquatique. Les initier à toutes les techniques de pêche en rivière et en plan d'eau, ainsi qu'aux montages de lignes, de mouches artificielles, de cuillers,..etc

ADHESION

L' APN est plus particulièrement destiné aux enfants de 9 ans et plus, ainsi qu'aux adultes, et Rayonne sur tout le département. Elle peut également accueillir des adolescents et des adultes.

La carte de pêche est obligatoire et doit être acquittée soit chez nos dépositaires, suivant liste fournie par l' AAPPMA soit auprès du Trésorier de l' AAPPMA, faisant office de dépositaire, mais également depuis l'année 2012, vous pouvez vous le procurer par internet (www.cartedepeche.fr)

Chaque Adhérent acquitte un droit d'adhésion pour l'année civile de 50 € (Tarif dégressif pour famille avec plusieurs enfants suivant notre Bulletin d'adhésion)

De plus, pour certaines sorties en sites privés, vous aurez à acquitter une participation de 5 € par adhérent. Lors de son adhésion, **chaque adhérent** reçoit un exemplaire du calendrier des sorties, l' APN se réservant le droit d'annulation ou de modification (conditions météorologiques, effectif adhérents...etc..)

FORMATION

Une dizaine de sorties pratiques seront organisées chaque année, le dimanche toute la journée selon un Calendrier transmis en début d'année. Pour la formation pratique 3 à 4 séances se dérouleront à notre siège, le Dimanche matin de 9h30 à 11h30. A partir d'une brochure fournie par l' AAPPMA à consulter par les adhérents, nous développerons certains thèmes d'éducation à l'environnement.

RENDEZ-VOUS

Parking couvert de la Gare de Cagnes sur mer à l'heure fixée sur le Calendrier

Certains rendez-vous peuvent être fixés, ponctuellement, en fonction du lieu de la sortie suivante, les parents en sont avisés au cours de la dernière sortie ou par téléphone, email,...etc.

Dans le cas où vous emmenez directement votre enfant, **il est impératif de le signaler au responsable de la Commission « APN »**, afin de ne pas attendre inutilement votre présence au lieu de rendez vous.

NOTA BENE

Avant chaque sortie, le responsable de l' APN, vous en rappellera le lieu , ainsi que les modalités. **MERCI** de lui répondre « **IMPERATIVEMENT** » afin qu'il puisse compter et identifier les participants.

ASSURANCE

Chaque adhérent doit disposer d'une assurance pour les accidents dont il pourrait être victime **Notre AAPPMA** dispose d'une assurance de responsabilité civile, en cas d'accident mettant en cause sa responsabilité à l'égard des tiers.

TRANSPORT

Dans un souci de sécurité et de convivialité, il est **obligatoire** qu'un adulte (parent, voisin, ami...etc...) accompagne régulièrement chaque enfant à ces journées. Dans le cas d'une impossibilité exceptionnelle, **l'attestation** figurant sur le **Bulletin d'inscription** et autorisant un des animateurs à prendre en charge un enfant ou un adulte, dégagera l'animateur de toute responsabilité.

Le **co-voiturage** entre parents est évidemment permis, mais cela reste de la responsabilité de ceux-ci. Pas de prise en charge par l' APN des enfants de leur domicile au point de rendez-vous et vice-versa.

SECURITE

En plan d'eau (Lac, Bord de mer, Rivière avec fond important), les enfants devront revêtir **obligatoirement** les gilets de sauvetage fournis par l' AAPPMA, dont ils ont la charge, et les animateurs s'entoureront du matériel dont ils disposent.

DISCIPLINE

Pour la discipline, si nos bénévoles sont aptes à se faire respecter, il est bien entendu que les parents ou accompagnateurs doivent exercer leur rôle dans ce domaine.

EQUIPEMENT

L' APN prête du matériel de pêche en essai aux adhérents et fournit les appâts à chaque sortie, mais ensuite, demande à chacun de s'équiper du matériel nécessaire suivant liste type fournie par l' APN.

En plus de ce matériel, prévoir suivant les conditions météorologiques, le lieu de pêche, casquette, lunettes de soleil, vêtements chauds et imperméables, et de quoi se changer en cas de chute dans l'eau.

Bien entendu n'oublier pas d'apporter de quoi vous restaurer (repas , boissons..)

Chaque adhérent reçoit une carte sur laquelle sont validés les paiements de cotisations annuelles.

Sur présentation de cette carte, des réductions sur l'achat de matériels de pêche peuvent être accordées par certains de nos dépositaires (Toute la pêche - Ancre d'or – Décathlon Antibes).